

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-17/B-00399 et D08-01-17/B-00400  
**Propriétaire(s) :** Michele et Liliana Lorelli  
**Emplacement :** 56, (58), avenue Stevenson  
**Quartier :** 16 – Rivière  
**Description officielle :** lot 41 et partie du lot 42, plan enr. 332  
**Zonage :** R10  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Les propriétaires souhaitent démolir le garage isolé du côté sud de la propriété et lotir cette dernière en deux parcelles distinctes. La maison isolée existante restera du côté nord et il est projeté de construire une nouvelle maison isolée de deux étages du côté sud de la propriété.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00399	12,4 m	30,5 m	376,9 m <sup>2</sup>	1	56, av. Stevenson maison isolée existante
B-00400	10,5 m	30,5 m	318,7 m <sup>2</sup>	2	58, av. Stevenson maison isolée proposée

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes qui ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00329 et D08-02-17/A-00330) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.